



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

ATP LYON

**145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION
69310 PIERRE-BENITE**

**Comptes Annuels
au 31/12/2024**

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
ACTIF	10
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
PASSIF	11
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	14
Liasse Fiscale	18

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ATP LYON pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	228 767,54 Euros
chiffre d'affaires	580 268,65 Euros
résultat net comptable	1 398,74 Euros

Fait à LYON
Le 30/04/2025

Signature de l'Expert Comptable

Véronique RACCAH

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 963	35 700	2 264	5 595	- 3 331
Autres immobilisations corporelles	37 536	34 856	2 681	3 931	- 1 250
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 250		2 250	2 250	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 507		4 507	4 427	80
TOTAL (I)	82 256	70 555	11 701	16 202	- 4 501
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	71 674		71 674	66 860	4 814
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	114 094	5 600	108 493	89 645	18 848
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	11 986		11 986	758	11 228
. Personnel	83		83		83
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 362	- 1 362
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	722		722	552	170
. Autres	8 827		8 827	4 650	4 177
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	15 282		15 282		15 282
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	222 667	5 600	217 067	163 827	53 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	304 923	76 156	228 768	180 029	48 739

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 811	3 811	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 039	-2 350	1 311
Résultat de l'exercice	1 399	1 312	87
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	42 284	40 885	1 399
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	41 365	29 401	11 964
. Découverts, concours bancaires		18 103	- 18 103
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 030	50 220	24 810
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 832	5 561	271
. Organismes sociaux	10 684	13 525	- 2 841
. Etat, impôts sur les bénéfices	263		263
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 380	20 341	10 039
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	139	149	- 10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	22 790	1 845	20 945
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	186 484	139 144	47 340
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	228 768	180 029	48 739

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	244 116		244 116	234 789	9 327
Production vendue biens					3,97
Production vendue services	336 153		336 153	294 070	42 083
					14,31
Chiffres d'affaires Nets	580 269		580 269	528 859	51 410
					9,72
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 208	720	2 488
Autres produits			13	47	- 34
					-72,34
Total des produits d'exploitation (I)			583 489	529 626	53 863
					10,17
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			131 586	143 028	- 11 442
Variation de stock (marchandises)			-4 814	-22 710	17 896
					-8,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements					78,80
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			244 162	213 151	31 011
					14,55
Impôts, taxes et versements assimilés			6 453	2 586	3 867
					149,54
Salaires et traitements			150 301	139 471	10 830
					7,77
Charges sociales			47 144	41 491	5 653
					13,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 582	5 467	- 885
					-16,19
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 637	2 118	1 519
					71,72
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			18	56	- 38
					-67,86
Total des charges d'exploitation (II)			583 067	524 657	58 410
					11,13
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			422	4 969	- 4 547
					-91,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			228	169	59
					34,91
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			228	169	59
					34,91
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			3 357	1 723	1 634
					94,83
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			3 357	1 723	1 634
					94,83
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 130	-1 555	- 1 575
					101,29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 708	3 415	- 6 123
					-179,30

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 464	276	4 188	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 464	276	4 188	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 147	- 2 147	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 147	- 2 147	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 464	-1 871	6 335	338,59
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	357	232	125	53,88
Total des Produits (I+III+V+VII)	588 180	530 070	58 110	10,96
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	586 782	528 759	58 023	10,97
RESULTAT NET	1 399	1 312	87	6,63
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Installations tech., matériel & outillage indu	37 963	35 700	2 264	5 595	- 3 331
215000000 MATERIEL ET OUTILLAGE	37 963		37 963	37 963	
281500000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		35 700	-35 699	-32 368	- 3 331
Autres immobilisations corporelles	37 536	34 856	2 681	3 931	- 1 250
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	31 054		31 054	31 054	
218300000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 482		6 482	6 482	
281820000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		28 373	-28 373	-27 123	- 1 250
281830000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		6 482	-6 482	-6 482	
Autres participations	2 250		2 250	2 250	
261000000 TITRES DE PARTICIPATION	2 250		2 250	2 250	
Autres immobilisations financières	4 507		4 507	4 427	80
275000000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	4 507		4 507	4 427	80
TOTAL (I)	82 256	70 555	11 701	16 202	- 4 501
Actif circulant					
Marchandises	71 674		71 674	66 860	4 814
370000000 STOCK DE MARCHANDISES	71 674		71 674	66 860	4 814
Clients et comptes rattachés	114 094	5 600	108 493	89 645	18 848
411000000 CLIENTS	113 021		113 021	91 763	21 258
418100000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 073		1 073		1 073
491000000 PROV.DEPRE.CLIENTS		5 600	-5 600	-2 118	- 3 482
. Fournisseurs débiteurs	11 986		11 986	758	11 228
401000000 FOURNISSEURS	11 986		11 986	758	11 228
. Personnel	83		83		83
421000000 PERS REMUNERATIONS DUES	83		83		83
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 362	- 1 362
444000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES				1 362	- 1 362
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	722		722	552	170
445860000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	696		696	526	170
445871000 TVA SUR AAE	26		26	26	
. Autres	8 827		8 827	4 650	4 177
409800000 FOURN RRR A OBTENIR	1 819		1 819		1 819
455170000 BG BUSINESS	7 007		7 007	4 650	2 357
Disponibilités	15 282		15 282		15 282
512000000 BANQUES	15 282		15 282		15 282
TOTAL (II)	222 667	5 600	217 067	163 827	53 240
TOTAL ACTIF (0 à V)	304 923	76 156	228 768	180 029	48 739

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
101300000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	38 112	38 112	
Réserve légale	3 811	3 811	
106110000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	3 811	
Report à nouveau	-1 039	-2 350	1 311
119000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-1 039	-2 350	1 311
Résultat de l'exercice	1 399	1 312	87
TOTAL (I)	42 284	40 885	1 399
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	41 365	29 401	11 964
164000000 EMPRUNT PGE	15 197	24 401	- 9 204
164100000 PRET 23923157	26 168	5 000	21 168
. Découverts, concours bancaires		18 103	- 18 103
512000000 BANQUES		18 103	- 18 103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 030	50 220	24 810
401000000 FOURNISSEURS	44 816	28 822	15 994
408100000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	30 213	21 397	8 816
. Personnel	5 832	5 561	271
421000000 PERS REMUNERATIONS DUES		2 581	- 2 581
428200000 PERS CONGES A PAYER	5 832	2 981	2 851
. Organismes sociaux	10 684	13 525	- 2 841
431000000 SECURITE SOCIALE	5 345	5 990	- 645
437200000 APICIL MUTUELLE PREVOYANCE	2 329	3 424	- 1 095
437500000 CAISSE DE RETRAITE	1 181	3 031	- 1 850
438200000 ORG.SOC. CONGES A PAYER	1 697	913	784
438601000 TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	133	111	22
438603000 TAXE FORMATION CONTINUE A PAYE		56	- 56
. Etat, impôts sur les bénéfices	263		263
444000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	263		263
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 380	20 341	10 039
445510000 ETAT TVA A DECAISSER	9 675	6 448	3 227
445660000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	3 493	342	3 151
445710000 ETAT TVA COLLECTEE	16 730	13 551	3 179
445861000 TVA SUR AAR	303		303
445870000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	179		179
. Autres impôts, taxes et assimilés	139	149	- 10
442100000 IMPOT PLVT A LA SOURCE	139	149	- 10
Autres dettes	22 790	1 845	20 945
411000000 CLIENTS	4 531	1 551	2 980
419800000 CLIENTS RRR A ACCORDER	155	155	
467000000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES	17 971		17 971
467100000 NOTE DE FRAIS	133	139	- 6
TOTAL (IV)	186 484	139 144	47 340

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
TOTAL PASSIF (I à V)	228 768	180 029	48 739

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	244 116		244 116	234 789	9 327
707000000 VENTES DE MARCHANDISES	228 212		228 212	173 392	54 820
707001000 Negoce pieces detachees	15 820		15 820	61 125	- 45 305
707100000 VENTES INTRA	83		83	272	- 189
Production vendue services	336 153		336 153	294 070	42 083
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	289 160		289 160	247 110	42 050
706001000 Locations balances	42 599		42 599	43 221	- 622
706901000 Location Export (Hors C				340	- 340
708000000 PRODUITS ACTIVITES ANNE	4 394		4 394	3 308	1 086
708100000 PROD SERV EXPLOITES DAN				91	- 91
Chiffre d'affaires Net	580 269		580 269	528 859	51 410

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	3 208	720	2 488	345,56
781740000 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	155		155	N/S
791000000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	3 053	720	2 333	324,03
Autres produits	13	47	- 34	-72,34
758000000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	13	47	- 34	-72,34
Total des produits d'exploitation (I)	583 489	529 626	53 863	10,17
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	131 586	143 028	- 11 442	-8,00
607000000 ACHATS DE MARCHANDISES	37 723	40 117	- 2 394	-5,97
607001000 Achat pieces detachees et consommables	5 512	34 397	- 28 885	-83,98
607100000 ACHAT INTRA	70 756	64 009	6 747	10,54
607200000 Achats Hors UE	17 595	4 528	13 067	288,58
609700000 RRRO/ACH. MARCHANDISES		-23	23	-100
Variation de stock (marchandises)	-4 814	-22 710	17 896	78,80
603700000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	-4 814	-22 710	17 896	78,80
Autres achats et charges externes	244 162	213 151	31 011	14,55
606110000 EDF GAZ	7 853	7 970	- 117	-1,47
606140000 CARBURANT	10 828	5 160	5 668	109,84
606300000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	3 110	5 313	- 2 203	-41,46
606800000 ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	514	50	464	928,00
610000000 Services extérieurs	220		220	N/S
610001000 SERVICE METROPOLE DE LYON		78	- 78	-100
611000000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	20 244	18 402	1 842	10,01
611001000 SS TRAITANCE PONCTUELLE/ REVENTE	8 607	6 365	2 242	35,22
611002000 SS TRAITANCE DYNAMIC PESAGE	33 000	33 000		0,00
611003000 SS TRAITANCE ADMINISTRATIVE	13 403	7 101	6 302	88,75
613100000 LOCATIONS/ LEASING INTERNE	5 908	1 209	4 699	388,67
613200000 LOCATIONS IMMOBILIERES	24 037	27 255	- 3 218	-11,81
613201000 LOCATION GARAGE N°7/BEAUNE	32		32	N/S
613500000 LOCATIONS MOBILIERES	150		150	N/S
613501000 MEIA JUMPER	2 868		2 868	N/S
613520000 LOCATION IMPRIMANTE	3 119	2 659	460	17,30
615510000 ENTRETIEN MATERIEL	930	2 221	- 1 291	-58,13
615520000 REPARATION AUTO STE	6 845	2 926	3 919	133,94
616000000 PRIMES D'ASSURANCES	114		114	N/S
616001000 MACIF/ VTM	3 019	2 693	326	12,11
616100000 ASSUR MULTIRISQUES	5 072	5 051	21	0,42
621100000 PERSONNEL INTERIMAIRE	7 475		7 475	N/S
622200000 COM ET COURTAGES SUR VENTES	255		255	N/S

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
622600000 HONORAIRES	50	200	- 150	-75,00
622610000 HONORAIRE EXPERT COMPTABLE	9 377	6 679	2 698	40,40
622620000 HONORAIRE AVOCAT	4 160	1 315	2 845	216,35
622700000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	80		80	N/S
623100000 ANNONCES ET INSERTIONS	500	190	310	163,16
624100000 TRANSPORTS S/ACHATS	2 223	2 903	- 680	-23,42
624110000 Port sur Achat Intra	1 544		1 544	N/S
624200000 TRANSPORTS S/VENTES	3 684	3 323	361	10,86
625100000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 596	4 264	3 332	78,14
625111000 FRAIS ERIC	24 719	25 976	- 1 257	-4,84
625112000 FRAIS CHRISTOPHE	21 453	22 771	- 1 318	-5,79
625116000 FRAIS P.YACONO	2 674	3 836	- 1 162	-30,29
625117000 FRAIS LUCA		5 642	- 5 642	-100
625118000 FRAIS ADRIEN	82	366	- 284	-77,60
625119000 FRAIS ROMARIC	670	376	294	78,19
625120000 FRAIS LUIGI	964	66	898	N/S
625121000 FRAIS KARAM	167		167	N/S
625122000 FRAIS CLEMENT	11		11	N/S
626000000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	106	70	36	51,43
626001000 TELEPHONIE	4 725	4 472	253	5,66
627200000 COMMISSION ET FRAIS SUR EMISSION EMPRUNT	10	400	- 390	-97,50
627500000 FRAIS SUR EFFETS	10		10	N/S
627800000 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	60		60	N/S
628400000 FRAIS DE RECRUT.PERSONNEL	1 693	2 850	- 1 157	-40,60
Impôts, taxes et versements assimilés	6 453	2 586	3 867	149,54
631200000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	989	75	914	N/S
631300000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	2 969	56	2 913	N/S
633500000 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APPREN	28		28	N/S
635110000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	2 468	2 452	16	0,65
635800000 IMPOTS AUTRES DROITS		4	- 4	-100
Salaires et traitements	150 301	139 471	10 830	7,77
641100000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	147 449	137 733	9 716	7,05
641200000 PERS CONGES PAYES	2 851	-912	3 763	412,61
641400000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		2 650	- 2 650	-100
Charges sociales	47 144	41 491	5 653	13,62
645000000 PERS CHARGES DE SECU SOCIALE PREVOYANCE	150		150	N/S
645100000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	33 746	31 811	1 935	6,08
645200000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 865	3 261	604	18,52
645300000 PERS PREVOYANCE	546	510	36	7,06
645350000 ARRCO	7 285	5 511	1 774	32,19
645500000 PROV CH SOC SUR CP	784	-255	1 039	407,45
647500000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	768	654	114	17,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 582	5 467	- 885	-16,19
681120000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	4 582	5 467	- 885	-16,19
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 637	2 118	1 519	71,72
681740000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	3 637	2 118	1 519	71,72
Autres charges	18	56	- 38	-67,86
658000000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	18	56	- 38	-67,86
Total des charges d'exploitation (II)	583 067	524 657	58 410	11,13
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	422	4 969	- 4 547	-91,51
Autres intérêts et produits assimilés	228	169	59	34,91
764000000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		49	- 49	-100
765000000 ESCOMPTES OBTENUS	228	119	109	91,60
Total des produits financiers (V)	228	169	59	34,91
Intérêts et charges assimilées	3 357	1 723	1 634	94,83
661160000 INTERETS EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	1 581	611	970	158,76
661600000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	1 777	1 112	665	59,80
Total des charges financières (VI)	3 357	1 723	1 634	94,83

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 130	-1 555	- 1 575	101,29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 708	3 415	- 6 123	-179,30
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>771800000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION</i>	4 464 4 464	276 276	4 188 4 188	N/S N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 464	276	4 188	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>671800000 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION</i>		2 147 2 147	- 2 147 - 2 147	-100 -100
Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 147	- 2 147	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 464	-1 871	6 335	338,59
Impôts sur les bénéfices (X) <i>695000000 IMPOTS S/LES BENEFICES</i>	357 357	232 232	125 125	53,88 53,88
Total des Produits (I+III+V+VII)	588 180	530 070	58 110	10,96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	586 782	528 759	58 023	10,97
RESULTAT NET	1 399	1 312	87	6,63

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATP LYON		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 464	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 464	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	4 464
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	357
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	588 180
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	586 782
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 399
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 053
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 464		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ATP LYON Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	37 963	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY	31 054	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 482	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	75 499	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	2 250	8V	
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	4 427	IU	80	
TOTAL IV				LQ	6 677	LR	80	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	82 176	ØH	80	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation per mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	37 963	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	31 054	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	6 482	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	75 499	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	2 250
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4 507	
TOTAL IV				I3		NJ		NK	6 757	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	82 256	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ATP LYONNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>ATP LYON</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	32 368	QA	3 332	QB		QC	35 700	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	27 123	QI	1 250	QJ		QK	28 373	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 482	QM		QN		QO	6 482	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	65 974	QV	4 582	QW		QX	70 555	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	65 974	ØP	4 582	ØQ		ØR	70 555	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NS	NT	NU	NV			
				Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : état préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ATP LYON							Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	2 118	6U	3 637	6V	155	6W	5 600
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 118	TY	3 637	TZ	155	UA	5 600
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 118	UB	3 637	UC	155	UD	5 600
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	3 637	UF	155				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

SAGE Expert-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ATP LYONNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	4 507	UV		UW	4 507			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	114 094		114 094					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	83		83					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	722		722					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	7 007		7 007					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	13 805		13 805					
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTAUX			VT	140 218	VU	135 711	VV	4 507			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	à plus d'1 an à l'origine	VH	41 365			41 365						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 030	75 030								
Personnel et comptes rattachés		8C	5 832	5 832								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 684	10 684								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	263	263							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 380	30 380							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	139	139							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 790	22 790								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	186 484	VZ	145 119	41 365						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	25 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	13 035							

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : État préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ATP LYON</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	7 529
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ATP LYON</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2 350)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 312		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(1 039)		Report à nouveau	ZG	(1 039)				
								TOTAL II	ZH	(1 039)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	75 253			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YX	36 115			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	7 475			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 922			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	111 396			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	244 162			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 468			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		YZ	3 985			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	6 453			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	113 061			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	62 067			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB	138 402			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 A SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ATP LYON

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 C SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sexe-0~~ bis du CGI) 1

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~sexe-0~~ du CGI) 1

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ATP LYON		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	8,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	580 269
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	3 053
TOTAL 1		OX	583 322
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	4 814
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	4 827
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	153 891
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	185 741
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	339 650
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	248 499
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	248 499
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	580 269
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATP LYON

ADRESSE (voie) 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 69310

VILLE PIERRE-BENITE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination BG BUSINESS
 N° SIREN (si société établie en France) 831145537 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2500
 Adresse : N° 80 Voie ALLEE DES CROISSETTES
 Code Postal 01380 Commune ST CYR SUR MENTHON Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

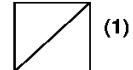
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATP LYON

ADRESSE (voie) 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 69310 VILLE PIERRE-BENITE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2025	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service			
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ATP LYON 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE			
SIRET	3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3	Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B	ACTIVITÉ		
Activités exercées	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	1 756
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ATIP CONSEILS - Cab. RACCAH 47-49 rue de la Bourse 69002 LYON			
Tél: 0472775128		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant:	
		Date : 30042025 Lieu : PIERRE-BENITE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		ÉRIC BRUNET	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

H

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

2

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

3

Montant des sommes versées:

4

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

5

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

6

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

7

Indemnités forfaitaires

8

Remboursements

9

Indemnités forfaitaires

10

Remboursements

11

I

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise ATP LYON

du _____

Adresse 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LUNGU LUIGI TECHNICIEN SERVICE CLIENT				72 FAUBOURG DE LA MADELEINE 21200			
2	BRUNET ERIC RESPONSABLE COMMERCIAL				80 ALLEE DES CROISSETTES 01380			
3	GOUZIL CHRISTOPHE RESPONSABLE TECHNIQUE				81 ROUTE DE LA FOLIE 69460			
4	PRIESS ROMARIC TECHNICIEN SERVICE CLIENT				55 CHEMIN DE LA TASSINE 69230			
5	YACONO PHILIPPE COMMERCIAL				971 GRANDE RUE 69640			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	32 323				32 323			32 323
2	21 273				21 273			21 273
3	21 273				21 273			21 273
4	19 764				19 764			19 764
5	17 048				17 048			17 048
6								
7								
8								
9								
10								
**	111 681				111 681			111 681

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	111 681	- de l'exercice . 2024 . . 10	1 756
- de l'exercice précédent 10	94 305	- de l'exercice précédent 10	2 005
Nom et qualité du signataire ERIC BRUNET Gérant		À PIERRE-BENITE _____, le 30/04/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							